

Projet de thèse- ENV9301

Professeurs responsables:

Benoit Lafleur (benoit.lafleur@uqat.ca)
Philippe Juneau (juneau.philippe@uqam.ca)
Marie-France Turcotte (turcotte.marie-france@uqam.ca)

DESCRIPTION

Cette activité permet à l'étudiant de définir et de délimiter de façon concrète et opérationnelle son projet de thèse.

Le projet de thèse doit être conforme aux objectifs du programme et se situer dans le cadre des champs de spécialisation du programme. Il doit comporter une **synthèse des connaissances** ainsi qu'une **réflexion critique** sur le thème choisi. On y trouvera également une élaboration de la **problématique originale** de recherche, un exposé des hypothèses de travail, ainsi qu'un exposé et une justification de la **démarche méthodologique** envisagée.

Le projet de thèse est présenté par écrit et oralement au comité d'encadrement. Cette activité est évaluée selon la notation Succès/Échec.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise au développement et à l'intégration des connaissances dans divers champs de recherche relevant des Sciences de l'environnement. Il vise également à la formation de chercheurs de haut calibre, spécialistes d'une ou de plusieurs disciplines des Sciences de l'environnement, aptes à formuler une problématique de recherche, à présenter une approche systémique de la question environnementale, à établir une stratégie d'étude et à réaliser avec autonomie une recherche originale répondant à des critères d'excellence.

De plus, ce programme a pour objectif de former des scientifiques capables de dépasser les frontières disciplinaires, en établissant des interfaces avec d'autres disciplines des sciences de l'environnement, et conscients des interdépendances dynamiques en environnement.

OBJECTIFS D'UN PROJET DE RECHERCHE ET DU PROJET DE THÈSE

L'élaboration d'un projet (de recherche en général, de thèse dans le cas présent) constitue une étape cruciale de tout programme de recherche puisqu'il consiste à poser les bases conceptuelles

d'une problématique, à définir des questions spécifiques et à établir une stratégie pour répondre à ces questions et ainsi contribuer au développement des connaissances.

Dans le contexte de la recherche contemporaine, la rédaction d'un projet est une étape extrêmement importante puisque le document qui en résulte est destiné à une évaluation par des comités de pairs qui recommandent positivement ou négativement l'octroi des fonds nécessaires à la réalisation du projet. Un projet de recherche est donc non seulement un outil de travail et d'orientation, mais aussi une justification de son bien-fondé et de l'investissement (en termes de temps et d'argent) qui est sollicité auprès d'un patron ou d'une équipe, ou d'un organisme subventionnaire.

Le projet de recherche se doit donc d'être informatif et de présenter de façon efficace (soit avec clarté et un nombre restreint de mots) les éléments qui permettront à un expert d'en évaluer l'originalité, la portée scientifique, les retombées (sociales ou économiques, s'il y a lieu) et la faisabilité.

Le cours/activité ENV 9301 a pour objectif la rédaction du projet de thèse qui constitue en quelque sorte les premières armes de l'étudiant comme chercheur. Dans le cadre de cette activité, le rôle des professeurs responsables est de fournir des balises, d'aiguiller et d'aider l'étudiant en autant que faire se peut. L'activité, telle que créditée, correspond toutefois à un travail personnel, dirigé en partie par les professeurs responsables, mais surtout par le directeur de thèse et les membres du comité d'encadrement qui sont par définition les meilleurs experts dans le domaine de recherche de l'étudiant.

LES RENCONTRES

Des ateliers seront planifiés lors de la première rencontre. Le nombre des séances sera de trois, ou plus, selon les besoins et le nombre des étudiants. Toutefois, on recommande aux étudiants de consulter au besoin les professeurs responsables du cours en dehors de ces séances, ainsi que leur directeur de thèse et les membres de leur comité d'encadrement afin de vérifier qu'ils progressent dans la bonne direction.

Atelier 1 : (mercredi 28 septembre 2016, 13h30)

- Présentation du plan de cours.
- Exposé de la finalité et du contenu d'un projet de recherche (le projet de thèse étant le premier projet de recherche que prépare le doctorant).
- Présentation des formulaires de demande de subvention qu'il faudra remplir en guise de projet.
- Tour de table: présentations individuelles et exposé succinct des sujets de recherche de chacun, le nom du directeur/directrice et/ou codirecteur/codirectrice et du comité d'encadrement.

Atelier 2 : (mercredi 26 octobre, 13h00)

- Remise par les étudiants du formulaire « renseignements personnels ».
- Période de questions concernant les autres formulaires à remplir.
- Présentation du titre et des grandes lignes du projet de recherche de chacun (problématique, objectif/hypothèses). Durée de la présentation, 5 min. par étudiant.

Atelier 3 : (mercredi 14 décembre, 13h00)

- Remise d'un premier jet du projet de thèse (texte de 10 pages à double interligne, n'incluant pas les références).
- Présentation en 10 minutes du contenu du projet afin d'avoir une appréciation de scientifiques n'ayant pas la même expertise disciplinaire que le candidat.
- Discussion sur les améliorations (problématique, objectif, hypothèses) et des aspects budgétaires.
- Discussion plus spécifique sur la portée « environnementale » de chaque projet.

Atelier 4 : (au besoin)

- en fonction du nombre d'étudiants inscrit.

Dépôt projet au secrétariat du programme

1 mois après la réception des commentaires des professeurs responsables du cours.

ÉVALUATION

Le projet de thèse, présenté sous la forme d'une demande de subvention doit être remis, après autorisation du directeur de recherche, 1 mois après la réception des commentaires des professeurs responsables du cours.

Le secrétariat du programme va envoyer le projet (avec les instructions sur la procédure d'évaluation et le formulaire d'évaluation) aux membres du comité d'encadrement de l'étudiant.

L'évaluation formelle du projet est réalisée par des experts dans le domaine de recherche de l'étudiant. Il comporte deux phases : **En premier lieu**, le directeur (et le codirecteur, le cas échéant) et les membres de son comité d'encadrement évaluent la proposition de recherche par écrit (formulaire évaluation proposition annexe). **En second lieu**, le directeur (et le codirecteur, le cas échéant) et les membres de son comité d'encadrement **évaluent la proposition de recherche suite à la présentation orale** (voir rapport d'évaluation du comité d'encadrement annexe).

Le comité d'évaluation est formé de trois professeurs incluant le directeur de recherche. S'il y a codirection, le comité d'évaluation aura quatre membres. **La sélection des membres du comité est effectuée par l'étudiant et le directeur de recherche dès la première session d'inscription.** Le résultat de l'évaluation est donné selon la notation succès ou échec. Le projet doit être approuvé par tous les membres du comité pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses activités de doctorat dans le cadre du programme.

L'étudiant est fortement encouragé à profiter de la période de l'élaboration de son projet pour discuter avec son directeur (et codirecteur) et rencontrer ou consulter les membres de son comité d'encadrement dont le rôle est d'aiguiller le candidat et de s'assurer de la qualité de son travail pour ce qui concerne les aspects disciplinaires.

- a) **Remplissez les formulaires fournis par voie électronique selon les instructions également fournies.**
- b) **Note :** Il est important de bien distinguer la demande de subvention du directeur de recherche et le projet de recherche de l'étudiant. Pendant la rédaction de votre projet vous pouvez vous référer ou être inspiré par la demande de subvention de votre directeur, mais le document doit refléter votre compréhension du projet et donc être écrit entièrement par vous. Recopier ou reproduire le texte de la demande de subvention de votre directeur constitue un acte plagiat et les professeurs seraient obligés d'imposer des sanctions. Voir l'annexe pour des extraits des règlements sur le plagiat de l'UQAT et de l'UQAM, ou suivre les liens suivants : <http://r18.uqam.ca/>.
- c) À la date prévue (1 mois après la réception des commentaires des professeurs responsables du cours), l'étudiant **remet par voie électronique (en fichier PDF ou Word) son projet de recherche à la direction du Programme**. Le secrétariat du Programme se chargera d'acheminer les fichiers aux membres du comité d'évaluation.
- d) Le directeur, le(s) codirecteur(s) le cas échéant et les membres de son comité d'encadrement **évaluent la proposition de recherche dans sa version écrite**. Ils ont **4 semaines** pour remplir et retourner le formulaire d'évaluation dûment signé à la direction du Programme.
- e) **Dès le dépôt de son projet de recherche, l'étudiant contacte les membres de son comité pour déterminer la date à laquelle aura lieu sa présentation orale** suivie de la rencontre du comité. Cette rencontre se fera **à partir de la 5^e semaine** après le dépôt de sa proposition.
- f) L'étudiant **communique cette date au Programme qui se charge d'annoncer la présentation du candidat**. L'étudiant est responsable **de réserver, auprès de la secrétaire du Programme, la salle et le matériel audiovisuel** dont il aura besoin pour sa présentation (prévoir si une vidéoconférence serait nécessaire dans l'éventualité où certains membres du comité seraient à l'extérieur de l'université du candidat ou candidate.) À l'UQAT, l'étudiant doit contacter Danièle Laporte pour l'informer des détails de la vidéoconférence.
- g) La **présentation de l'étudiant durera entre 20 et 30 minutes** et sera publique. Après une dizaine (10) de minutes de questions de l'assistance, **s'en suit une discussion** (à huis clos) des membres du comité avec le candidat. Cette rencontre sera l'occasion pour chacun des membres du comité **de transmettre à l'étudiant leurs commentaires** sur le projet, et de discuter du projet avec l'étudiant et le directeur pour évaluer les modifications à apporter. **L'étudiant reçoit les commentaires sur son projet 5 jours avant sa présentation orale**.
- h) Le directeur, le(s) codirecteur(s) le cas échéant et les membres de son comité d'encadrement **évaluent la proposition de recherche suite à la présentation orale sur le formulaire** (voir Annexe A) prévu à cet effet; le directeur de recherche le fait signer par tous les membres et le remet à la direction du Programme.
- i) Dans le cas de **corrections mineures**, l'étudiante, **l'étudiant a 1 mois pour faire ses corrections**. Elle, il remet sa nouvelle version à sa directrice, son directeur de recherche qui vérifie les corrections. Dans le cas de **corrections majeures**, **l'étudiante, l'étudiant remet par voie électronique sa nouvelle version** (en fichier PDF ou Word, dans le délai déterminé par son directeur en consultation avec le programme de doctorat – maximum 6 semaines) **à la direction du Programme qui la fait parvenir au comité d'encadrement pour réévaluation avec un nouvel échéancier**.
- j) **Une copie PDF du projet de thèse corrigé et accepté par la directrice, le directeur de l'étudiante, l'étudiant, doit être déposée à la direction du programme pour le dépôt final**.

ANNEXE A**DOCTORAT EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT
PRÉSENTATION ORALE DU PROJET DE THÈSE
Rapport d'évaluation du comité d'encadrement**

Nom de l'étudiante, de l'étudiant : _____

Titre du projet de thèse : _____

Résumé de la rencontre :

- Originalité de la recherche
- Objectifs clairement définis
- Méthodologie appropriée pour répondre aux objectifs

Suite à la présentation orale, le comité :

- accepte le projet sans modification
- demande des corrections mineures
- demande des corrections majeures*
- refuse le projet

**Dans le cas de corrections majeures la note sera déterminée après la deuxième évaluation.*

Note (succès/échec) : _____

Comité d'encadrement :

Directrice, directeur (nom, prénom)_____
Signature_____
Date

Codirectrice, codirecteur (nom, prénom)	Signature	Date
_____	_____	_____
Membre du comité (nom, prénom)	Signature	Date
_____	_____	_____
Membre du comité (nom, prénom)	Signature	Date
_____	_____	_____
Membre du comité (nom, prénom)	Signature	Date
_____	_____	_____

LES FORMULAIRES D'EVALUATION DE L'ACTIVITE ENV9301 DE CHACUN DES MEMBRES DU COMITE D'ENCADREMENT SONT JOINTS A CE FORMULAIRE AFIN D'ETRE DEPOSES A LA DIRECTION DU PROGRAMME DE VOTRE ETABLISSEMENT OU ONT DEJA ETE DEPOSES A LA DIRECTION DU PROGRAMME

ANNEXE B

Extrait du règlement 311-S-CA-3241 de l'UQAT « Règlement no 10 : Les études de cycles supérieurs » (29-11-2011)

31. PLAGIAT ET FRAUDE

Tout acte (incluant la tentative et la participation) de plagiat ou de fraude relatif à un cours ou à un programme peut entraîner une ou plusieurs sanctions.

31.1 Définitions

Sont considérés comme plagiat, fraude ou plagiat et fraude, entre autres, les actes suivants :

- a. copier ou essayer de copier de quelques façons lors d'un examen ou d'une épreuve;
- b. chercher frauduleusement à connaître les questions ou les solutions relatives à un examen ou à une épreuve;
- c. présenter un même travail, une partie d'un travail ou un texte paraphrasé à des titulaires de cours différents sans avoir préalablement reçu l'approbation par écrit de chacun de ces titulaires;
- d. utiliser les travaux ou examens d'une autre personne ou faire effectuer ses travaux par une autre personne ou par une entreprise, incluant les travaux disponibles sur des sites Internet;
- e. falsifier ou chercher à falsifier des documents à caractère scolaire (dossier scolaire, fiches d'inscription, bordereaux de transmission de notes, etc.);
- f. la possession ou l'utilisation, pendant un examen, de tout document ou matériel non autorisé;
- g. reproduire soit une partie du texte d'un auteur, soit une partie d'une œuvre d'un artiste, sans en indiquer les références, soit une partie du travail d'un autre étudiant;
- h. copier ou reproduire un texte, des extraits de textes tirés d'un site Internet, sans indiquer les références, ainsi que l'origine et l'adresse du site utilisé;
- i. paraphraser un texte, c'est-à-dire écrire un même texte avec des mots différents, en gardant le même sens sans en indiquer les références ainsi que les origines et le cas échéant, l'adresse du site Internet utilisé;
- j. reprendre en tout ou en partie un travail déjà remis à un titulaire de cours (autoplégat).

31.2 Sanctions

Tout étudiant ou groupe d'étudiants qui pose, tente de poser ou participe à un acte de plagiat, fraude ou plagiat et fraude relatif à un cours ou à un programme peut se voir imposer, entre autres, une ou plusieurs sanctions, notamment :

- a) l'attribution de la note zéro (0);
- b) l'échec du cours;
- c) la suspension du programme pour une ou plusieurs sessions pour une durée maximale ne pouvant excéder vingt-quatre (24) mois;
- d) l'exclusion de l'UQAT pour une ou plusieurs sessions, pour un maximum de cinq (5) ans

RESPECT DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de « tolérance zéro », la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008.

Endossant cette philosophie de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables. Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html>
Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômes.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

ANNEXE C
Formulaire d'évaluation

Nom de l'étudiante, l'étudiant : _____

Nom de l'examinatrice, l'examineur : _____

1. Résumé :

Le résumé rend-il bien compte de l'ensemble des éléments de la demande?

OUI NON

Suggestions :

2. Budget :

a) Le budget est-il réaliste?

OUI NON

b) Les différents éléments du budget ont-ils été bien justifiés?

OUI NON

Suggestions :

3. Aperçu du projet:

3.1. Fond

3.1.1. Portée scientifique

a) Le texte permet-il de juger de la portée scientifique du projet?

OUI NON

b) La portée du projet est-elle acceptable pour une thèse de doctorat?

OUI NON

Suggestions :

3.1.2. Faisabilité

a) Le texte permet-il de juger de la faisabilité du projet?

OUI NON

b) Le projet proposé est-il réalisable dans le cadre des limites imposées par le programme?

OUI NON

Suggestions :

3.1.3. Problématique, état des connaissances et hypothèses de travail

a) Les concepts sont-ils cohérents et définis avec suffisamment de clarté?

OUI NON

b) La problématique est-elle acceptable?

OUI NON

c) L'état des connaissances présenté est-il suffisant à l'élaboration du projet?

OUI NON

d) Les hypothèses de travail sont-elles :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| - claires et spécifiques | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| - conformes à la problématique générale | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| - compatibles entre elles | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| - réalistes | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |

Suggestions :

3.1.4. Méthodologie

a) Les méthodes et techniques sont-elles valables en regard des hypothèses émises?

OUI NON

b) Dans le cas où un détail de la méthodologie reste indéterminé, son report est-il suffisamment justifié?

OUI NON

c) L'approche statistique suggérée est-elle adéquate?

OUI NON

Suggestions :

3.2. Forme

a) Organisation du contenu

adéquat déficient

b) Clarté de l'exposé

adéquat déficient

c) Phraséologie et orthographe

adéquat déficient

Suggestions :

4. Évaluation globale du projet de thèse

Le projet de thèse est accepté sans modification

Le projet de thèse est accepté avec des corrections mineures

Le projet de thèse est retourné à l'étudiant pour des corrections majeures

Le projet de thèse est refusé

5. Commentaires et conseils généraux quant aux améliorations à apporter :

Signature de l'examinatrice, l'examineur : _____

Date : _____